



Minute de silence collective – 16 novembre 2015 13h45.

Nous nous étions donné rendez-vous ici même début janvier.

A cette époque, je vous disais que 12 personnes étaient mortes parce qu'elles dessinaient ou, plus simplement, soutenaient ces dessinateurs. Ces 12 personnes assassinées représentaient les valeurs de la république et ce qui fait consensus en France : l'humour, la liberté d'expression, le droit de caricaturer...

A cette époque, je vous disais que lorsqu'on n'a pas d'arguments, on tire. « Contre les crayons ils ont sorti les kalachnikovs. Quel aveu de faiblesse ! » disait alors un éditorialiste.

Hier, la liberté de pensée, aujourd'hui, la musique et la fraternité puisqu'ils font un carnage au Bataclan et aux terrasses des cafés, lieux de convivialité, lieux de fraternité par excellence. La liberté et la fraternité, 2 des piliers de notre République inscrits aux frontons des mairies sont ainsi ébranlés.

Nous ne sommes pas les seuls visés : la Turquie, le Liban, des attentats déjoués au RU, en Iran, les Russes et Sharm El Sheick...

Je vous disais enfin que face à ces barbares, nous avons à leur opposer les armes de notre démocratie, à savoir : les poursuivre, les arrêter, les traduire devant les tribunaux de la République.

Cet islamisme radical - on est bien d'accord – n'a rien à voir avec l'Islam.

Ces islamistes radicaux exècrent tout ce qui fonde notre société : la liberté d'expression, la liberté de conscience, l'égalité des citoyens quels que soient leurs convictions et leur sexe, la visée du bien commun. Ces valeurs sont inscrites dans la loi et dans notre Constitution. Il ne faut pas les perdre de vue, jamais.

Je vous invite à relire la Charte de la Laïcité, affichée dans le hall du lycée et publiées en 2013 et qui explique le sens et les enjeux du principe de laïcité et son attachement, sa solidarité avec les valeurs exprimées dans la devise de la République : la liberté, l'égalité et la fraternité.

Cette charte est l'aboutissement d'une histoire, bien française. Des personnes se sont battues pour ces valeurs.

- Sous la révolution, dans les principes d'égalité des droits et de liberté de conscience avec la Déclaration des droits de l'homme en 1789.

- Au XIXème siècle, quand l'Etat s'affranchit progressivement de la tutelle de l'Eglise catholique.

- Avec la loi Ferry instituant l'école publique, gratuite, laïque et l'instruction obligatoire à la fin du XIXème siècle. (1882).
- Dans la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905.
- Enfin, plus proche de nous, la Constitution de 1958 qui inclut le principe de laïcité dans le pacte Républicain.

Je voudrais m'adresser à vous, les jeunes adultes d'aujourd'hui, les adultes de demain. Il ne faut jamais oublier ce cheminement, cette construction progressive du vivre ensemble, ce qui fait la cohésion de notre nation.

La Démocratie ne va pas de soi, elle suppose des efforts, de l'attention, d'être surveillée comme le lait sur le feu.

Vos enseignants sont bien évidemment là pour reprendre ces événements avec vous et apporter leur éclairage au vu de l'histoire.

Nous devons développer une éthique de la discussion au sein des classes devant ces événements.

Je vous propose une minute de silence en hommage aux 130 personnes victimes de cette tragédie, dont la plupart avaient votre âge.

Michel AYMERICH